

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre d'Animation l'Arc-en-Ciel Inc	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 08 septembre 2022
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737
Adresse 295 boulevard St-Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 oct. 2022	
Commentaires :			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 oct. 2022	17 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 oct. 2022	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 août 2022	17 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection

Lors de mon inspection de suivi les enfants se préparent à prendre la collation. Séance des toilettes et le lavage des mains fut observé. Par la suite, les enfants se préparent et vont dehors.

Discussion avec l'administratrice concernant le ratio et mélanges des groupes de préscolaire, expliqué que les préscolaires peuvent être mélangés seul les nourrissons ne peuvent être mêler à un autre groupe, du parc de jeu extérieur et la surface protectrice.

Commentaires généraux

- Cinq employées n'ont présentement pas un RCR valide. La lacune sera corrigée lorsque celles-ci auront complétés la formation prévue le 29-30 octobre 2022.

Surface protectrice : Correction de la lacune fait. Selon l'administratrice, l'ajout de roche sous les balançoires des nourrissons est installé selon le manuel du fabricant. De plus, l'administratrice me fait part que du paillis et du sable sera ajouté dans l'aire de jeu extérieur. Un rappel qu'une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes ou autres structures d'escalade. A l'achat ou à l'installation des modules de jeux, l'installateur ou l'exploitant doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant.

Le permis est recommandé. La garderie sera conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB lorsque la lacune des employés pour leurs formation du RCR sera corrigé et lorsque le rapport du prévôt des incendies sera reçu.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2022

Date

original signé par
Denise Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2022

Date